

MoonBikes Park HMV

CGV

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Lors d'une inscription pour l'activité de moonbikes Park HMV, vous vous engagez à accepter les conditions générales.

Toute activité doit être réservée directement auprès de moonbikes Park hmv ou directement sur place et payée en avance.

Tous les participants doivent porter en permanence le matériel de sécurité fourni pour la pratique de l'activité.

Les participants doivent se présenter avec un équipement technique et vestimentaire adapté à l'activité.

Les participants ne doivent pas avoir consommé d'alcool ou de drogues avant l'activité, l'organisation se réserve le droit d'exclure un participant qui ne respecte pas les exigences de sécurité.

Les participants doivent être en mesure d'accepter toute épreuve de sélection et rester attentifs aux conseils donnés par les professionnels avant et pendant l'activité.

Les participants doivent être conscients et accepter les risques liés à la nature des sports et des loisirs exercés au sein de moonbikes Park hmv. La présence d'un moniteur et de ses conseils n'enlèvent pas les risques liés à l'activité.

2. ANNULATION

Le moonbikes Park hmv peut annuler une activité pour des raisons de sécurité ou de conditions de pratique et se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Dans ces cas-là, un remboursement partiel ou total de l'activité sera effectué ou alternativement un avoir pour un autre horaire sera proposé par moonbikes park hmv.

Moonbikes Park hmv est le seul juge des conditions de pratique ou d'annulation des activités.

L'annulation du fait du client entraîne les conséquences suivantes :

J+15 avant le départ de votre activité : remboursement intégral

Entre J – 15 et 48h avant le départ de votre activité : frais de dossier à hauteur de 15€ pour toute réservation dont le montant est inférieur à 300€ et 30€ pour toute réservation dont le montant est supérieur à 300€. Ces frais de dossiers sont conservés à titre de dépôt constituant un dédit.

J-48h : aucun remboursement (cf. section 4 en cas d'accident)

3. CLAUSE CORONAVIRUS

Pour toutes réservations faisant l'objet d'une annulation pour cause de COVID-19, la totalité des sommes versées sera, sous présentation d'un justificatif (tel qu'un certificat médical ou une copie d'une décision institutionnelle) : Reportée si cela est possible, sinon, Remboursée dans un délai d'1 mois.

Dans le cas d'une interruption en cours de semaine pour cause de Covid, le remboursement est opéré au prorata temporis.

4. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Dans le cadre de la loi, moonbikes park hmv ne doit pas être tenu responsable pour n'importe quelle blessure ou accident intervenu lors d'une activité.

Moonbikes park hmv dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle qui ne peut être engagée dans le seul cas d'une faute professionnelle reconnue par un tribunal compétent.

Le participant n'est pas couvert lors de la pratique des activités, il est invité à souscrire une assurance-assistance individuelle accident auprès d'une compagnie de son choix.

Le participant doit veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers.

Le participant est responsable lors d'un accident causant dommages à autrui (dommages corporels et/ou matériels), et il doit en assumer les coûts.

Pour la location de matériel, aucune assurance individuelle accident n'est comprise.

5. ACCIDENT

En cas d'accident, les procédures de secours et d'évacuation sont gérées par les professionnels de terrain jusqu'à l'arrivée sur le site des structures compétentes (service des pistes, pompiers, médecin, gendarmerie).

Une déclaration d'accident devra ensuite être complétée par Moonbikes park hmv ainsi que le professionnel concerné et sera communiquée à l'accidenté.

Les frais de secours, d'évacuation et d'assistance sont à la charge du participant.

En cas d'accident ou de maladie empêchant la personne de participer à l'activité réservée,

Moonbike park hmv ne procédera à aucun remboursement. Cependant, nous pouvons délivrer une attestation d'accident/maladie que vous pouvez présenter à votre assurance afin d'obtenir un remboursement. Nous vous conseillons donc de bien vous renseigner sur votre assurance.